

# École primaire de Lacenas

706 Grand'rue

69 640 LACENAS

Tel: 09 66 91 34 49

Mail: [ce.0691097t@ac-lyon.fr](mailto:ce.0691097t@ac-lyon.fr)

Site internet : <https://ecoledelacenas.blog.ac-lyon.fr>

## Procès-verbal du 1<sup>er</sup> conseil d'école

18/10/2021

### Présents :

Les enseignants de l'école	Mme Gaëlle PERRETTE (enseignante) M. Rodolphe HODIEUX (directeur) Mme Nadine MEYNIER (enseignante) Mme Clémence GARCON (enseignante) M <sup>me</sup> Solène BERGER-MORRONE (enseignante)
Les représentants de la mairie	Mme Catherine RABOURDIN (Maire de Lacenas) M <sup>me</sup> Virginie BERNARD (adjointe au maire)
Les représentants des parents d'élèves	M. ANGLOIS Michaël M <sup>me</sup> BESSON Elodie M <sup>me</sup> CHUZEVILLE Stéphanie M <sup>me</sup> Cécile JAVAUX
Le personnel municipal	M <sup>me</sup> Jennifer DUCREUX (ATSEM) M <sup>me</sup> Maryline CONTOLI (ATSEM) M <sup>me</sup> Chrystèle SEPREZ (Adjointe d'animation)
Déléguées départementales de l'éducation nationale	M <sup>me</sup> Marie-Thérèse DESBONNE (DDEN) M <sup>me</sup> Christiane ECHALLIER (DDEN)
AESH	M <sup>me</sup> Claire GAUDINOT (AESH)

### Absents et excusés :

M. MOREIRA Gaël

M<sup>me</sup> BERAUD Marion

Points à traiter	Développement	Commentaires du conseil
Horaire du conseil d'école	Prochains conseils d'école : Mardi 1 février 2022 à 18h30 Jeudi 9 juin 2022 à 18h30	
Organisation pédagogique 2021/2022 <i>Le personnel de l'école</i>	<p>➤ <u>Personnel Éducation nationale :</u> 5 classes avec 5 enseignants titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Classe 1 : Mme Clémence GARCON (PS/MS)</li><li>✓ Classe 2 : Mme Solène BERGER-MORRONE (MS/GS)</li><li>✓ Classe 3 : Mme Nadine MEYNIER (CP/CE1)</li><li>✓ Classe 4 : M. Rodolphe HODIEUX (CE2/CM1) avec Mme Laurianne BILLON-MAURIN le mardi (jour de décharge de direction)</li><li>✓ Classe 5 : Mme Gaëlle PERRETTE (CM1/CM2)</li></ul> <p>✓ Claire GAUDINOT est AESH et accompagnent dans leur travail sept élèves de l'école.</p>	

	<p>➤ <u>Personnel municipal</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Céline SEGUIN s'occupe de l'entretien des locaux ainsi que du service de cantine.</li> <li>✓ Mmes Jennifer DUCREUX et Maryline CONTOLI sont affectées sur le poste d'ATSEM dans la classe 1 des PS/MS. Elles effectuent aussi les services de cantine et garderie.</li> <li>✓ Mme Chrystèle Seprez est affectée dans la classe 2 des MS/GS de 8h30 à 11h30 et 14h15-16h30. Elle effectue aussi les services de cantine et garderie.</li> </ul>		
<b>Effectifs et répartition des élèves</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le jour de la rentrée 2021 : 114 enfants inscrits et présents le jour de la rentrée. (+9%)</li> <li>✓ Répartition rentrée 2021 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Classe 1 : 14 PS 8 MS = 22</li> <li>• Classe 2 : 7 MS 15 GS = 22</li> <li>• Classe 3 : 15 CP 9 CE1 = 24</li> <li>• Classe 4 : 14 CE2 7 CM1 = 21</li> <li>• Classe 5 : 7 CM1 18 CM2 = 25</li> </ul> </li> </ul>		
<b>Les rythmes scolaires</b>	<p>Rythmes scolaires : Lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30. Inchangés depuis la rentrée 2018.</p>		
<p><b>Le projet d'école 2016/2021</b></p> <p>Sera renouvelé cette année</p>	<p>Parcours maternelle (uniquement pour les écoles maternelles)</p>	<p>Consolidation de la relation école-famille. Construire une école où les enfants vont apprendre ensemble et vivre ensemble. Maîtrise des compétences nécessaires pour être « élève ».</p>	<p>Tous les partenaires de l'école sont invités à proposer des idées pour l'élaboration du prochain projet d'école.</p>
	<p>Parcours de réussite scolaire (uniquement pour les écoles élémentaires)</p>	<p>Améliorer la maîtrise de la lecture (déchiffrage et compréhension) Renforcer la maîtrise du calcul mental.</p>	
	<p>Parcours citoyen et éco-citoyen</p>	<p>Renforcer l'esprit collaboratif entre les élèves.</p>	
	<p>Parcours d'éducation artistique et culturelle</p>	<p>Développer une culture et une sensibilité artistique commune. Proposer aux élèves une grande diversité de pratiques et de domaines artistiques.</p>	
<b>Les projets d'actions déjà réalisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sortie à la ferme classes 3 et 5 : le 16/9/21</li> <li>✓ Jardin de Bionnay : Classe 2 le 8/10/21</li> <li>✓ La cérémonie des justes du 17/10/21</li> </ul>		
<b>Les projets d'actions envisagés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Journée Pompier : Intervention des pompiers de Villefranche et Liergie, présentation des</li> </ul>		

matériels, des missions, gestes qui sauvent, parcours sportifs... le 22/10/21

- ✓ Rencontres avec un auteur de littérature jeunesse : Xavier-Laurent PETIT viendra 3 fois dans l'année dans les classes 4 et 5 pour travailler avec les élèves la lecture, l'écriture et faire découvrir le métier d'auteur.
- ✓ Jardin de Bionnay : la classe 2 ira visiter les jardins de Bionnay à Lacenas à 3 moments dans l'année.
- ✓ Auditorium de Villefranche: Spectacles pour la classe 2 (29/11/21) et classe 3 (2/06/22)
- ✓ Visite créative au musée Paul Dini le 3/12/21. Classes 3 et 4. Et le 13/01/22 pour la classe 1 et 2
- ✓ Venue de la troupe de théâtre des 3 chardons pour les classes 1 et 3 en mars/avril 22.
- ✓ Piscine : La classe 3 (CP/CE1) ira à la piscine le nautile du 03/01/22 au 25/03/22 tous les jeudis de 9h40 à 10h20 dans le bassin. Financement du bus par la mairie.
- ✓ Projet théâtre : intervention de Mme Isabelle ROSIER-PAQUET, professeur de théâtre, auprès de toutes les classes de mars à juin 22 pour travailler la mise en voix de textes, l'expression corporelle des émotions. Financement par le sou des écoles.
- ✓ Projet Tennis : En lien avec le club de tennis de Lacenas, les classes 4 et 5 auront des ateliers d'initiation au tennis de mars à juin 22. Financement mairie.
- ✓ Exposition arts visuels des élèves le 01/4/22.
- ✓ Venue de l'infirmière scolaire dans toutes les classes pour évoquer la nutrition, la santé bucco-dentaire en cycle 1 et 2, le sommeil en CP/CE1, les gestes de premiers secours et la reproduction pour les élèves de CM1-CM2 les 7 et 8 avril 22
- ✓ Film cinéma les 400 coups : Projet DDEN « se construire citoyen ». concours d'affiche après la projection du film à la classe 4
- ✓ Anglais : Interventions d'anglophones natifs, Mme COOK DEPLANCHE en classe 2 et peut-être bientôt Mme MARS dans les autres classes.
- ✓ Spectacle de fin d'année le 25 juin 2022 à confirmer en fonction de la situation sanitaire.
- ✓ Rencontre sportive et pique-nique de fin d'année à confirmer en fonction de la situation sanitaire.
- ✓ Un spectacle au théâtre de Villefranche pour toutes les classes.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sorties au musée Claude BERNARD : Classes 1 à 4</li> <li>✓ Rallye maths de la circonscription classe 2</li> <li>✓ Les sorties sont financées par le sou des écoles.</li> </ul>	
<b>Les exercices de sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les PPMS mise en sureté-confinement et PPMS intrusion ont été mis à jour.</li> <li>✓ Exercice « incendie ». 21/9/21: évacuation sans problème. Tous les enfants étaient en rangs sur le terrain de sport en 2 min 30s.</li> <li>✓ Exercice confinement. Le 28/09/21. RAS.</li> <li>✓ Exercice « attentat-intrusion ». 5/10/21. Les classes 2,3,4 et 5 sont restées confinées 10 minutes. La classes 1 a réalisé une évacuation silencieuse. La classe 2 procèdera dorénavant à l'évacuation car sa situation au centre de l'école est très vulnérable.</li> </ul>	<p>Les représentants des parents d'élèves demandent que les familles soient informées de la date de ces exercices de sécurité.</p> <p>Le prochain exercice incendie sera réalisé pendant le temps de la couchette.</p>
<b>Les évaluations CP et CE1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les élèves de CP et CE1 ont passé des évaluations diagnostiques standardisées en début d'année. Ces dernières ont permis de cibler rapidement les points forts et les points faibles des élèves. Les résultats sont communiqués aux parents individuellement.</li> </ul>	
<b>Aménagements matériels</b>	<p>Aménagements réalisés depuis le dernier conseil.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aménagement de la classe 2 et du couloir (porte-manteaux)</li> <li>✓ Réparation et peinture des fenêtres de toutes les classes sauf classe 2.</li> <li>✓ Enlèvement du volet roulant HS du bureau de direction</li> </ul> <p>Aménagements en projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Changement de toutes les fenêtres + volets roulants de la classe 2.</li> <li>✓ Construction du nouveau bâtiment scolaire : salle de cantine, garderie + 1 Classe.</li> <li>✓ Installation d'une structure de cour pour les élèves de maternelle.</li> </ul> <p>Autres aménagements demandés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mairie : Le permis est en cours d'instruction. La réponse de subvention de la région est en attente.</li> </ul>
<b>Le règlement intérieur de l'école</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le règlement départemental académique est toujours en vigueur. Il s'applique à toutes les écoles du département, et s'ajoutent à celui-ci les alinéas spécifiques à l'école de Lacenas (voir annexe 1)</li> <li>✓ Lecture, validation ou amendement de l'annexe 1</li> </ul>	<p>Lecture et vote à l'unanimité du règlement de l'école.</p>
<b>Élections des représentants de parents d'élèves.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La participation est passée de 51 à 69 %. Remerciements et félicitations aux parents candidats et élus.</li> </ul>	

<b>Points divers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constat de l'équipe enseignante : Le ménage n'est pas toujours bien fait.</li>   <li>- Parents d'élèves: questionnement sur l'évacuation d'urgence et l'accessibilité des classes à l'étage.</li>   <li>- Parents d'élèves: Il est parfois difficile pour certaines familles de s'inscrire très en avance aux temps périscolaires.</li>   <li>- Info: Le 8/11/21, la garderie du soir se fera dans les classes 1 et 2. A 14h30, la salle commune sera inaccessible.</li>   <li>- Info: La mairie a procédé à un changement de prestataire informatique.</li> </ul>	<p>Mairie : L'entreprise de nettoyage va revenir très bientôt à l'école pour faire une évaluation du service.</p> <p>Mairie : La commission de sécurité a validé la conformité de l'école.</p> <p>Mairie : En projet, les inscriptions aux temps périscolaires seront gérées de façon informatique.</p>
----------------------	---	---

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE 2021-2022**

Voté en conseil d'école le 18/10/21

Application du règlement départemental de l'inspection académique du Rhône. A ceci s'ajoutent des spécificités à l'école de Lacenas.

### **FRÉQUENTATION ET OBLIGATIONS SCOLAIRES**

#### **Fréquentation**

- L'instruction est obligatoire pour tous les enfants, français et étrangers, à partir de 3 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. Les parents peuvent choisir de scolariser leur enfant dans un établissement scolaire (public ou privé) ou bien d'assurer eux-mêmes cette instruction.
- Les enfants malades ne doivent pas venir à l'école.

#### **Absences**

- En cas d'absence non prévue, envoyer si possible un message à l'école avant 8h20.
- Toute absence doit être justifiée par un mot daté et signé des parents et l'école doit en être informée dès que possible. Un justificatif écrit des parents sera exigé au retour de l'enfant.

#### **Maladies.**

- Toute maladie contagieuse d'un enfant doit être signalée immédiatement, un certificat est exigé pour la reprise de la classe. Maladies à éviction scolaire obligatoire : Coqueluche, diphtérie, dysenterie, gale, hépatite A, impétigo, scarlatine, méningite A, oreillon (parotidite), poliomyélite, rougeole, grippe, teigne, tuberculose.
- Aucun membre du personnel n'est autorisé à laisser un enfant prendre un médicament. Contacter le directeur pour établir un PAI (projet d'accueil individualisé) pour la prise de médicaments pendant les heures scolaires.

### **RELATIONS PARENTS/ENSEIGNANTS**

- Les enseignants et les familles se doivent un respect réciproque, excluant tout comportement, parole ou geste blessants.
- Les enseignants peuvent recevoir les parents sur rendez-vous.

### **HORAIRES ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE**

Rythmes scolaires : Lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30.  
Pour la maternelle : **Entrées** de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30 **dans la classe.**  
**Sorties** de 11h20 à 11h30 et de 16h20 à 16h30 **dans la classe.**

Pour l'élémentaire : **Entrées** de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30 **dans la cour.**  
**Sorties** à 11h30 et 16h30 **au portail**

- Les enfants ne doivent pas pénétrer dans l'école en dehors des heures fixées.
- Après 11h30 ou 16h30 les élèves inscrits sont confiés à la garderie. En cas de retard des parents, les enseignants emmèneront les enfants non inscrits à la garderie.
- Les enfants de maternelle doivent être conduits en classe par un adulte. Ils ne peuvent quitter l'école qu'accompagnés d'un adulte nommé par les parents.
- A partir de 11h30 et de 16h30, seuls les élèves qui restent à la cantine ou à la garderie demeurent sous la responsabilité du personnel municipal.

### **VIE SCOLAIRE**

- Tout objet dangereux (cutter, couteau, briquet...) sont interdits. Sont également interdits : les parapluies, ballons en cuir, balles de tennis, sucettes, bonbons, chewing-gums... ainsi que tout objet de valeur.
- L'école n'est pas responsable des pertes et vols d'objets de valeur.
- Par mesure d'hygiène, les parents contrôleront régulièrement la chevelure et signaleront la présence de poux le cas échéant.
- Une tenue correcte est demandée, visage dégagé (pensez aux serre-têtes), vêtements et chaussures adaptés aux activités scolaires (des tenues spécifiques seront demandées par les enseignants selon, les besoins, en EPS par exemple).
- Du matériel scolaire est fourni à chaque enfant en début d'année. Tout matériel ou livre perdu ou détérioré doit être remplacé par les parents.
- Pour des raisons de sécurité, les portes de l'école resteront fermées durant les heures de classe. Les personnes non autorisées ne peuvent pénétrer dans l'établissement.
- Les enfants et les adultes s'engagent à respecter tous les autres enfants, le personnel de l'école et les locaux et à ne pas être violents par la parole ou par des actes.
- L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques est interdite dans l'école et pendant toute l'activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de son enceinte, à l'exception des circonstances, notamment les usages pédagogiques, et des lieux dans lesquels le règlement intérieur l'autorise expressément. Cette disposition n'est pas applicable aux équipements que les élèves présentant un handicap sont autorisés à utiliser. Le téléphone portable confisqué sera conservé dans le bureau de direction et rendu aux parents de l'élève dès que possible.